

venaient quelquefois avec solennité dans la conversation : c'était une occasion propice pour s'informer de ce qui advenait dans chaque famille.

Tout en plaisantant, il fomentait les mariages et discutait l'établissement des nouveaux ménages dans de nouvelles fermes, car c'était un de ses soucis dominants de multiplier ces foyers domestiques, qu'il considérait avec raison comme la base essentielle, la force vitale de sa seigneurie et de la colonie. Tout en causant de la sorte, les anciens groupés autour de lui le reconduisaient jusqu'à sa porte ; d'autres fois c'était lui-même qui remontait avec eux dans la vallée, à travers les maisons, les cultures, les vergers qui commençaient déjà à donner leurs fruits 1.

Ce bonheur devait être, hélas ! de bien courte durée. L'Acadie n'avait point cessé de faire envie aux Anglais. Cromwell la guettait comme une proie. La mort soudaine du gouverneur lui fournit l'occasion de s'en emparer.

Le 24 mai 1650, d'Aunay, revenant de ses terres,

vira dans un canot d'écorce dans le grand bassin du dit Port-Royal vers la Rée de l'Esturgeon où il y a d'étranges courants, sur l'un des bouts de son canot et son valet sur l'autre bout ; environ 1 heure et demie il resta plein de jugement, exhortant de fois à autre ce valet, lequel estant plus vigoureux que son maître ne succomba pas à l'extrême froideur qu'ils eurent tous deux, comme fit mon seigneur d'Aunay-Charnizay qui mourut de froid et non de l'eau qu'il avait bue, car il en avait comme point pris. Je fus quérir son corps de l'autre bord de la rivière où était son fort de Port-Royal, et le lendemain au matin, veille de l'Ascension..., je l'enterrai solennellement en présence de sa femme madame la gouvernante..., en la chapelle du dit Port-Royal, en sa place où il se mettait et où il y avait déjà eu des enfants en terre 2.

Cette mort fut pour l'Acadie une perte irréparable. Les créanciers du gouverneur défunt se jetèrent sur sa succession, s'installèrent dans ses forts qu'ils étaient incapables de défendre, et en 1654, les émissaires de Cromwell n'eurent qu'à se présenter pour recueillir cet héritage convoité. Un régime de terreur fut inauguré dans la colonie. M^{me} de Brice avait déjà été emprisonnée, par ordre d'Emmanuel le Borgne, en 1652, puis renvoyée en

1 — Cité par Rameau. *Une colonie féodale.*

2 — *Relation du P. Ignace*, 6 août 1653.